



TEMPS PARTIEL DE DROIT
(application de l'article 37 bis de la loi n° 84-16 du
11 janvier 1984 portant dispositions statutaires
relatives à la fonction publique de l'État)

DEMANDE DE PRISE EN COMPTE A TEMPS COMPLET POUR LA RETRAITE D'UNE PÉRIODE D'EXERCICE A TEMPS PARTIEL

- pour donner des soins
- pour un personnel en situation de handicap

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Corps/Grade :

Affectation :

Je soussigné(e) sollicite la prise en compte de la période de temps partiel suivante dans la liquidation de ma pension, dans les mêmes conditions que celles applicables aux périodes accomplies à temps complet.

A cet effet, je demande à surcotiser au titre de cette période sur la base du traitement soumis à retenue pour pension correspondant à celui d'un fonctionnaire de même grade, échelon et indice travaillant à temps plein et selon un taux défini en fonction de ma quotité de service.

Période concernée : du au

J'ai bien pris note qu'en application de la réglementation, la demande de surcotisation vaut pour toute la période visée par l'autorisation de travail à temps partiel et qu'elle ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée de ma pension de retraite de plus de 4 trimestres (8 trimestres pour les fonctionnaires handicapés).

Fait à, le

Signature de l'intéressé(e)